



COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 12 novembre 2010

Monsieur Emmanuel Torregano
Directeur de la publication
ElectronLibre

Monsieur,

L'article publié par **ElectronLibre**, intitulé "**Déclaration de guerre contre Michel Barnier**" (<http://www.electronlibre.info/Declaration-de-guerre-contre,00928>) à propos de mon discours du Forum d'Avignon du 5 novembre dernier, contient un certain nombre d'interprétations abusives, d'inexactitudes et de contre-vérités, dont les plus flagrantes sont détaillées ci-dessous :

1. Tout d'abord, contrairement à ce qui est indiqué, je n'ai pas "*[proclamé] la fin du système du droit d'auteur à la française, des exclusivités et de la contractualisation des œuvres*". En aucun cas n'ai-je ni mentionné, ni dénoncé un système national particulier, ni une quelconque "exception culturelle". En tant que Commissaire européenne, je me suis naturellement placée au niveau européen, en constatant que le morcellement des droits d'auteurs en Europe freine considérablement les échanges d'œuvres culturelles au détriment à la fois de leurs créateurs et de leurs publics en Europe.
2. "*Neelie Kroes aurait voulu déclarer la fin de l'exception culturelle, considérer comme nulle et non avenue la politique menée par Michel Barnier, commissaire européen en charge de la propriété intellectuelle, qu'elle ne s'y serait pas pris autrement.*"

Comme tout Commissaire européen, je m'exprime au nom de la Commission européenne qui adopte ses positions sur une base collégiale. Les mesures concrètes qui ont été listées afin d'illustrer mon propos ont été présentées dans la Stratégie numérique pour l'Europe (cf. notamment les points 2.1.1) et dans l'Acte pour le Marché unique (notamment le point 1.1), qui sont des Communications adoptées par la Commission respectivement les 19 mai et 27 Octobre derniers.

3. "*Le lieu choisi, les 3èmes Rencontres Internationales de la culture de l'économie et des médias, le moment retenu, celui où la France enclenche le dispositif Hadopi, le parterre devant lequel elle s'exprime, les institutions culturelles françaises et européennes, tout indique la préméditation.*"

Le lieu et la date de programmation de cet important événement qu'est le Forum d'Avignon sont naturellement indépendants de ma volonté. Le simple fait que trois Commissaires européens se soient déplacés à Avignon témoigne de l'importance de cette conférence.

4. La citation de mes propos entre guillemets "*«Notre système de copyright est cliniquement inadapté à l'essence réelle du monde de l'art qui n'a pas de frontières»*." constitue une traduction tronquée et erronée de l'original "*Today our fragmented copyright system is ill-*

adapted to the real essence of art, which has no frontiers." Il est en outre très regrettable que ce concept de "cliniquement inadapté", absent de mon discours, soit particulièrement souligné en étant repris dans l'inter-titre de l'article.

5. *"Déplorant l'incohérence des politiques culturelles européennes, la commissaire souhaite une véritable unification du droit moral européen. « Nous devons encore mettre sur la table la différence de prélèvement entre les copies nationales privées. Nous devons une nouvelle fois regarder le droit d'exploitation transnational et paneuropéen. Et nous n'arrêterons pas d'explorer ces nouvelles idées aussi longtemps que nous n'aurons pas eu la preuve que cela marche. »"*

Je n'ai à aucun moment dénoncé une quelconque "incohérence des politiques culturelles européennes", ni souhaité une "véritable unification du droit moral européen". La citation *in texto* qui suit ces affirmations erronées est une nouvelle fois approximative ("*« We will examine again the problem of divergent national private copy levies. We will also look into multi-territorial and pan-European licensing. And we will not stop exploring ideas for as long as the system is not working. »*")

6. En plusieurs endroits du texte, la rhétorique employée associant une interprétation éminemment subjective et des points de vue d'acteurs distincts ne peut que contribuer à semer la confusion dans la pensée du lecteur : par exemple : *"Poussant encore plus loin l'avantage, Neelie Kroes, reprenant une position qui serait sans doute partagée par Google, opposé à toute rémunération en faveur des auteurs et des artistes"*. Il est clair qu'il s'agit d'un double jugement de valeur sans fondement matériel.
7. Enfin, je relève avec surprise la phrase *"Inutile de préciser qu'à la fin de ce discours, le monde du cinéma et de la musique a demandé au gouvernement français, particulièrement à Michel Barnier, de prendre sa défense."* L'auteur de cet article semble ignorer que M. Barnier n'est pas membre du Gouvernement français, mais bien Commissaire européen.

Je vous demande par conséquent, au nom de mon droit de réponse tel que prévu par les articles 12 et 13 de la Loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse et l'article 6 de la Loi n°2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, de publier dans les meilleurs délais les éléments mentionnés ci-dessus sur votre site.

Bien cordialement,

Neelie Kroes

Vice-présidente de la Commission européenne, en charge de la Stratégie numérique